



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : structures administratives

Question écrite n° 57222

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de mieux prendre en compte les difficultés des personnes handicapées. Le plan gouvernemental présenté il y a un an, le 25 janvier 2000, au Comité national consultatif des personnes handicapées avait deux objectifs principaux : garantir une solidarité en faveur de ceux que le handicap a le plus durement touché et favoriser l'autonomie de tous ceux qui peuvent s'intégrer en milieu ordinaire. Aussi, il lui demande si, afin d'atteindre au plus vite ces objectifs, il est envisageable de créer une sous-direction handicap au ministère de l'emploi et de la solidarité.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57222

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 janvier 2001, page 503